

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2022

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 4985)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 37

présenté par

M. Breton, Mme Blin, Mme Dalloz, M. de la Verpillière, Mme Corneloup, M. Therry, M. Cinieri,
M. Bazin, M. Cattin, M. Teissier, M. Nury et M. Le Fur

ARTICLE 2 BIS

Compléter cet article par les mots :

« et l'accès aux aides pour celles qui souhaiteraient poursuivre leur grossesse. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article prévoit un rapport d'évaluation du dispositif d'accès des femmes à l'interruption volontaire de grossesse.

Par équilibre, il est nécessaire qu'il présente l'ensemble de l'accès aux aides pour les femmes qui souhaiteraient poursuivre leur grossesse.

Tel est le sens de cet amendement